

Feux d'écobuage

Ne vous mettez pas en danger, informez-vous !

Période : du 15 octobre au 31 mars

avec une possibilité de prolongation en zone de montagne jusqu'au 30 avril.

Qu'est-ce qu'un feu d'écobuage ?

Le brûlage pastoral ou écobuage est utilisé dans les montagnes du Béarn et du Pays Basque pour entretenir les pâturages d'estives et les paysages.

Consignes de sécurité

- **Avant de partir**

Pendant la période, consultez le site Internet www.jaimelagriculture64.fr pour savoir si un feu d'écobuage est susceptible d'être réalisé.

- **Sur site : repérez les panneaux**

Pour votre sécurité, si vous voyez le panneau ci-dessous (panneau jaune représentant une flamme dans un triangle et indiquant « feu pastoral en cours »), changez votre itinéraire ou renoncez à votre balade.



Le danger provient des flammes,
mais aussi des fumées et des chutes de pierres.

- **Si malgré tout, vous êtes pris dans un feu d'écobuage**

1. Restez calme
2. Écartez-vous de la fumée, elle représente le risque le plus important (étouffement)
3. Ne fuyez pas devant un feu montant, il est plus rapide que vous
4. Si vous n'avez pas le choix, traversez le rideau de flammes à l'endroit le moins dense, vers la partie déjà brûlée.
Au préalable, débarrassez-vous des éléments synthétiques très inflammables comme les pulls et vestes polaires
5. Appelez le 112

Ce document a été produit avec la participation de :

- La Région Nouvelle-Aquitaine
- L'Europe (qui s'engage en Aquitaine au travers du FEADER)
- Le Département des Pyrénées-Atlantiques
- L'ADEM64
- La Préfecture des Pyrénées-Atlantiques